

Une nouvelle communication financière en évolution constante



Catherine Guttman

17 Novembre 2005



Cycle de conférences

Normes Comptables Internationales
et Environnement Judiciaire IFRS 2005

Octobre – Décembre 2005

Agenda

- Introduction
- Les grands principes définis par le « Cadre Conceptuel » et IAS 1
- Des modalités ou principes particuliers (lignes directrices d'IAS 8, IAS 7, IAS 14, IAS 33 et IAS 34)
- Annexes

Introduction



La communication financière IAS/IFRS

- Des concepts généraux définis dans :
 - Le « Cadre Conceptuel »
 - IAS 1 : Présentation des états financiers
- Des modalités ou principes définis dans :
 - IAS 7 : tableau des flux de trésorerie
 - IAS 8 : les méthodes comptables, les changements d'estimation et les erreurs
 - IAS 10 : les événements post-clôture
 - IAS 14 : l'information financière par segment
 - IAS 33 : les résultats par action
 - IAS 34 : l'information financière intérimaire
 - IFRS 5 : actifs détenus en vue d'être cédés
- Des informations précisées soit dans chaque norme, soit dans des normes spécifiques comme :
 - IAS 24 : informations relatives aux parties liées
 - IAS 32 : informations relatives aux instruments financiers

Une communication en évolution constante

- A court terme :
 - Nouvelle norme : « IFRS 7 » : informations relatives aux instruments financiers, publiée en août 2005 (non endorsée à ce jour dans l'Union européenne)
 - Amendement d'IAS 1 : informations relatives aux fonds propres
 - Projet : information financière prévu pour le second semestre 2006 (remplacement d'IAS 14)
 - Projet Mesure de la Performance (« Performance Reporting ») :
 - ▶ Phase A : exposé sondage fin 2005 – norme fin 2007
 - ▶ Phase B : papier de discussion en 2007 – norme en 2009
- A moyen terme :
 - Projet de recherche « Commentaires du Management », document de discussion publié en octobre 2005, pas de date prévue pour la norme

Les grands principes définis par le « Cadre Conceptuel » et IAS 1



Les grands principes définis par le « Cadre Conceptuel » et IAS 1

- Les objectifs des états financiers
- Les caractéristiques qualitatives qui déterminent **l'utilité** de l'information financière
- Des définitions et des concepts : « Impraticable », « Continuité d'exploitation », « Information comparative »
- Les composantes des états financiers
- Amendement d'août 2005 : les informations sur les capitaux propres

Les objectifs des états financiers

Donner une information sur la **position financière** et les **changements** de la **position financière** d'une entité qui soit **utile** à la prise de **décision économique** d'un large éventail **d'utilisateurs**

- Les **décisions économiques** nécessitent une évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie ou équivalent, de leur échéancier et de leur probabilité
- Les **utilisateurs** incluent les investisseurs actuels et futurs, les employés, les prêteurs, les financiers, les clients ...
 - ▶ Les investisseurs sont ceux qui fournissent du capital. Ils sont, avec leurs conseillers, au premier chef concernés par les risques et le rendement de leur investissement. Ils sont aussi intéressés par la capacité de l'entité à payer des dividendes.

Néanmoins :

- ▶ 1er postulat : l'information financière qui satisfait les besoins des investisseurs, satisfera aussi les autres utilisateurs

Les états financiers sont fait essentiellement pour les investisseurs et leurs conseillers

- ▶ 2ème postulat : les utilisateurs sont supposés avoir une connaissance raisonnable de l'activité opérationnelle et économique de l'entité, de la comptabilité et une volonté d'étudier l'information financière avec une diligence raisonnable.

Quelques caractéristiques qualitatives qui déterminent « l'utilité » de l'information financière

- « Intelligibilité » (au sens des utilisateurs visés)
- « Pertinente » : qui aide à évaluer les événements passés et futurs, et qui permet de corriger les appréciations passées.
A titre d'exemple, les événements inusuels ou non répétitifs doivent être mentionnés dans les notes.
- « Importance relative » : une information est dite « matérielle », si l'omission ou la mauvaise présentation est susceptible d'influencer les décisions économiques des utilisateurs (pas de seuils stricto-sensu)
- « Fiabilité » : sans biais matériel
- « Prééminence de la substance sur la forme » : présentation en accord avec la substance économique et non pas seulement sur leur forme juridique
- « Neutralité » : l'information ne doit par exemple pas être sélectionnée de façon à orienter le jugement

Quelques caractéristiques qualitatives qui déterminent « l'utilité » de l'information financière

- « Exhaustivité » : sauf cas d'espèce (non matérialité ou impraticabilité), **tout** actif ou passif répondant à la définition donnée par les IFRS doit être dans le bilan
- « Impraticable » : appliquer une disposition est impraticable lorsque l'entité ne peut pas l'appliquer après avoir fait tout effort raisonnable pour y arriver
- « Comparabilité » :
 - Pour une même entité au fil du temps
 - Entre entités
 - Information sur les changements de méthode, les raisons et leurs effets
 - A ne pas confondre avec « uniformité »
 - Les notes sont un éléments de la comparabilité
- « Prudence » : garder une certaine circonspection

Des définitions et des concepts

- En conséquence, IAS 1 définit la notion de « fair presentation » = « image fidèle » :

- Si l'entité a appliqué les normes applicables

Et

- Si l'entité a sélectionné et appliqué les normes comptables en accord avec IAS 8, qui définit la hiérarchie décisionnelle en cas d'absence de norme ou d'interprétation
- Si l'information est présentée de façon à donner une information compréhensible, appropriée, fiable et comparable
- Si des notes particulières sont données dans le cas où l'application d'une norme ne suffit pas pour permettre à l'utilisateur de comprendre l'impact d'une transaction particulière, ou d'un événement, ...
- **En revanche**, une méthode comptable inappropriée ne peut pas être corrigée par une note explicative

Des définitions et des concepts

- **Cependant**, dans les cas rares où le management décide que l'utilisation d'une norme conduirait à une information si « trompeuse » qu'elle serait en contradiction avec les objectifs des états financiers, l'entité peut alors :
 - ▶ Expliciter sur quelle norme elle a divergé, pourquoi, qu'elle aurait été l'effet de l'application de la norme, y compris dans les états comparatifs
 - ▶ Dans sa prise de décision, le management doit en particulier considérer en quoi la situation de l'entité considérée diffère de celle des autres entités. Il y a présomption d'applicabilité, dès lors que dans des circonstances similaires d'autres entités l'ont appliqué.
- Le principe de base de présentation des états financiers est la continuité d'exploitation.
 - Les états financiers doivent être préparés dans le cadre de continuité d'exploitation sauf si le management a l'intention de liquider l'entité (ou de cesser son activité ou n'a pas d'alternative réaliste). De plus, si certaines incertitudes entraînent un doute significatif sur la capacité de continuité d'exploitation, le management doit exposer ses incertitudes.
- La présentation des états financiers doit être homogène dans le temps, sauf s'il est nécessaire de la changer.

Les différentes composantes des états financiers

Rappel :

- Information centrée sur le bilan :
 - Actifs = avantages économiques entrants
 - Passifs = avantages économiques sortants
 - Capitaux propres = intérêt résiduel dans l'actif net
 - Le compte de résultat est le simple reflet de la variation des avantages économiques entrants ou sortants
- Bilan
- Compte de résultat
- État de variation des capitaux propres
- Tableau des flux de trésorerie
- Notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables et des notes explicatives.

Bilan : principales caractéristiques

- Aucun ordre ou format de présentation des éléments des états financiers imposé par la norme. Les seuls impératifs :
 - Niveau d'agrégation : tout ensemble matériel d'éléments similaires doit être présenté séparément
 - Compensation entre actif et passif, revenu et charge interdite sauf si une norme le requiert ou l'autorise
 - Séparation des actifs et passifs
- Présentation
 - Courant/non courant **obligatoire**
 - ▶ Courant : faisant partie du cycle opérationnel normal de l'entité, ou n'est détenu que pour être échangé, ou sera vendu ou soldé dans moins de 12 mois, ou trésorerie ou équivalent
 - **Exception** : par ordre de liquidité si l'information est plus appropriée et plus fiable
 - ▶ Cas des établissements de crédit
 - ▶ Possibilité d'appliquer les deux présentations (cas des entités aux opérations diversifiées)
 - ▶ Quelle que soit la présentation retenue, indication pour chaque élément d'actif et passif, des montants à recouvrer ou régler à plus et moins douze mois
 - Au sein des capitaux propres : distinction « Part du Groupe » et « Intérêts minoritaires »
 - Au minimum, une liste réduite de postes de bilan obligatoires

Bilan : exemple

- Exemple - Actif

	NOTES	N	N-1
Actifs non-courants (*)			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles (*)			
Immobilisations corporelles (*)			
Immeubles de placement (*)			
Actifs biologiques (*)			
Participations dans les entreprises associées (*)			
Créances de location financement			
Autres actifs financiers (*)			
- Actifs disponibles à la vente (part à plus d'un an)			
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance (part à plus d'un an)			
- Prêts et avances (part à plus d'un an)			
Actifs d'impôt différé (*)		_____	_____
		_____	_____
Actifs courants (*)			
Stocks (*)			
Actifs d'impôts exigibles (*)			
Clients et autres débiteurs (*)			
Créances de location financement			
Autres actifs financiers (*)			
- Actifs détenus à des fins de transaction			
- Actifs disponibles à la vente (part à moins d'un an)			
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance (part à moins d'un an)			
- Prêts et avances (part à moins d'un an)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (*)		_____	_____
		_____	_____
		=====	=====
TOTAL DES ACTIFS			

** Informations minimum à présenter*

Bilan : exemple

- Exemple – Passif

	<u>NOTES</u>	<u>N</u>	<u>N-1</u>
Capitaux propres part du Groupe (*)			
Capital émis (*)			
Réserves liées au capital			
Ecart de conversion			
Ecart de réévaluation			
Ecart lié à la variation de juste valeur des instruments de couverture			
Autres réserves			
Résultats accumulés non distribués			
Intérêts minoritaires (*)			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		_____	_____

** Informations minimum à présenter*

Bilan : exemple

● Exemple – Passif (suite) <u>NOTES</u>	<u>N</u>	<u>N-1</u>
Passifs non-courants		
Provisions à long terme (*)		
Engagements de retraites et autres avantages assimilés		
- Part à plus d'un an		
Passifs financiers (*)		
- Financement garanti		
- Obligations au titre de la location financement échues à plus d'un an		
- Dettes convertibles supérieures à un an		
- Emprunts et dettes financières à long terme		
- Autres passifs financiers (y compris dérivés de couverture) (à plus d'un an)		
Impôts différés (*)	_____	_____
	_____	_____
Passifs courants		
Actions préférentielles inférieures à un an		
Provisions à court terme (*)		
Engagements de retraites et autres avantages assimilés		
- Part à moins d'un an		
Dettes d'impôt		
Fournisseurs et autres créditeurs (*)		
Passifs financiers		
- Obligations au titre de la location financement échues à moins d'un an		
- Emprunts et dettes financières à court terme		
- Passifs détenus à des fins de transaction		
- Dettes convertibles inférieures à un an		
- Autres passifs financiers (y compris dérivés de couverture) (à moins d'un an)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	_____	_____
	=====	=====

** Informations minimum à présenter*

Compte de résultat : principales caractéristiques

- Présentation
 - Par nature ou par fonction
 - ▶ Classement par nature
 - Chiffre d'affaires, salaires, dotations aux amortissements, charges externes
 - ▶ Classement par destination
 - Chiffre d'affaires, coût des ventes, coûts commerciaux, charges administratives
 - Information sur les charges par nature en annexe
 - dont amortissements et avantages au personnel
 - Éléments extraordinaires : notion non reconnue en IAS/IFRS
 - Produits des activités ordinaires: définition élargie par la norme IAS 18
 - ▶ Inclut les intérêts, redevances et dividendes
 - Une liste très réduite de postes à présenter de façon objective

Compte de résultat : exemple

- Exemple de compte de résultat (par nature)

* Informations minimum à présenter

	<u>NOTES</u>	N	N-1
Produits des activités ordinaires (*)			
Autres produits opérationnels			
Variations des stocks de produits finis et des travaux en cours			
Matières premières et consommables utilisées			
Frais de personnel			
Autres charges opérationnelles			
Charges de dépréciation et amortissement			
Charges financières (*)			
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (*)			
Résultat avant impôt		_____	_____
Charge d'impôt sur le résultat (*)			
Résultat après impôt (*)		_____	_____
Résultat après impôt des activités abandonnées (*)			
Résultat net de l'exercice (*)		_____	_____
Résultat net - Part du Groupe		_____	_____
Résultat net - Intérêts minoritaires (*)		_____	_____
<i>Résultats par action (*)</i>			
De base		=====	=====
Dilué		=====	=====
<i>Résultats par action des activités poursuivies (*)</i>			
De base		=====	=====
Dilué		=====	=====

Compte de résultat : exemple

- Exemple de compte de résultat (par destination)

	<u>NOTES</u>	N	N-1
Produits des activités ordinaires (*)			
Coût des ventes		_____	_____
Marge brute			
Autres produits opérationnels			
Coûts commerciaux			
Charges administratives			
Autres charges opérationnelles			
Charges financières (*)			
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (*)			
Résultat avant impôt		_____	_____
Charge d'impôt sur le résultat (*)		_____	_____
Résultat après impôt (*)			
Résultat après impôt des activités abandonnées (*)			
Résultat net de l'exercice (*)		_____	_____
Résultat net - Part du Groupe		_____	_____
Résultat net - Intérêts minoritaires (*)		_____	_____

Résultats par action (*)
De base
Dilué

Résultats par action des activités poursuivies (*)
De base
Dilué

** Informations minimum à présenter*

Tableau de variation des capitaux propres : principales caractéristiques

- Composante distincte des états financiers
 - Présentant
 - ▶ Résultat net de l'exercice (a)
 - ▶ Chacun des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, et total de ces éléments (b)
 - ▶ Total des produits et charges de l'exercice (a) + (b)
 - En distinguant la part des minoritaires et la part du groupe
 - ▶ Effet cumulé des changements de méthodes comptables et erreurs (IAS 8)
- Distinction des capitaux propres « part du groupe » et des intérêts minoritaires
- Possibilité de présenter un tableau des produits et charges comptabilisés
 - Suppose la présentation en annexe des
 - ▶ Transactions sur le capital (actionnaires)
 - ▶ Mouvements sur les résultats non distribués
 - ▶ Mouvements sur le capital et les réserves

Recommandation du Conseil National de la Comptabilité

A noter :

- Recommandation N°2004-R02 du 27 octobre 2004 du Conseil National de la Comptabilité
 - Recommandation du CNC le 27/10/2004 (pour les entreprises)
 - ▶ Modèles de compte de résultat, de tableau de flux et de tableau de variation des capitaux propres
 - ▶ Application non obligatoire et non encouragée par l'AMF qui ne devrait pas l'imposer
 - ▶ Attention : recommandation non examinée par l'IASB

Conséquences au 30 juin 2005

- Premiers comptes IFRS publiés au 30 juin 2005
 - Application d'un référentiel « hybride » par la majorité des groupes français cotés
 - ▶ Application des règles de comptabilisation et d'évaluation IFRS
 - ▶ Application des règles de présentation conformément aux prescriptions du Règlement Général de l'AMF
 - Exception à l'application de la norme IAS 34 relative à l'information intermédiaire
 - ▶ Ces comptes n'incluent donc pas toutes les informations d'une annexe complète exigée par le référentiel IFRS
- Une recommandation du CNC faiblement soutenue par la Profession
- Une certaine réticence des entreprises à changer leur format « historique »

Conséquences au 30 juin 2005

- Format du compte de résultat retenu par les groupes du CAC 40
 - Tous les groupes étudiés présentent une ligne équivalente au « résultat opérationnel » (bien que non obligatoire)
 - ▶ Également appelé « résultat d'exploitation », « résultat avant charges financières et IS (EBIT) », « résultat des activités ordinaires »
 - 86 % présentent un ou plusieurs soldes intermédiaires au sein du résultat opérationnel
 - ▶ 41 % présentent deux soldes intermédiaires
 - ▶ Avec des noms très différents : résultat opérationnel courant, marge brute, EBITDA, marge d'exploitation, contribution de l'activité, marge commerciale, marge nette, marge brute opérationnelle...

Conséquences au 30 juin 2005

- Des pratiques non comparables
 - Exemples de publications de groupes du CAC 40

ALCATEL
Marge d'exploitation Rémunérations payées en actions Coûts de restructuration Dépréciation écarts d'acquisition et autres incorporelles Résultat de l'activité opérationnelle
FRANCE TELECOM
Perte de valeur des écarts d'acquisition Perte de valeur des immobilisations Résultat de cession d'actifs Coûts de restructuration Résultat d'exploitation
SUEZ
Résultat opérationnel Impairment Restructurations Cessions d'actif Résultat des activités ordinaires
VEOLIA
Autres coûts Résultat opérationnel

DANONE
Résultat opérationnel courant Autres éléments opérationnels (dépréciations et résultats de cession) Résultat opérationnel
SANOFI AVENTIS
Résultat opérationnel courant Coûts de restructuration Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles Autres produits et charges opérationnels (résultats de cession et frais de défense) Résultat opérationnel
THOMSON
Résultat opérationnel courant
VIVENDI UNIVERSAL
Résultat d'exploitation Autres produits des activités ordinaires (dividendes, intérêts sur créances) Autres charges des activités ordinaires (dépréciation d'actifs) Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence Résultat des activités ordinaires

Conséquences au 30 juin 2005

- Des soldes intermédiaires non comparables ou des soldes comparables mais ne portant pas le même nom
 - ▶ Quelques exemples de soldes intermédiaires publiés avant éléments financiers : résultat opérationnel courant, marge brute, résultat opérationnel, résultat d'exploitation, EBITDA, marge d'exploitation, contribution de l'activité, marge commerciale, marge brute opérationnelle...
- Recours à une ligne « autres produits et charges » définie de manière non homogène et présentée à des niveaux différents
 - ▶ Différentes composantes : dépréciations, restructuration, résultat de cession, dividendes reçus, stock options, effet d'actualisation des engagements sociaux ...
 - ▶ Ligne généralement présentée avant les soldes intermédiaires d'exploitation publiés
- Résultat des entreprises associés présenté à des niveaux différents du compte de résultat



*Des pratiques qui reflètent la définition «par défaut »
du compte de résultat dans le référentiel international*

Prochaine étape importante : la publication des comptes annuels 2005

Des modalités ou principes particuliers

Les lignes directrices d'IAS 8, IAS 7, IAS 14, IAS 33 et IAS 34



Les méthodes comptables, les changements d'estimation et les erreurs – IAS 8

- IAS 8 définit en particulier une hiérarchie à appliquer en l'absence de standard ou d'interprétation sur un sujet
 - Le management **doit** appliquer une méthode telle que l'information réponde aux critères de qualité généraux et qui respecte dans l'ordre décroissant
 - ▶ Les exigences de normes ou d'interprétations qui traitent de sujets similaires (en IFRS)
 - ▶ Les **définitions** et **critères** de comptabilisation et de valorisation donnés par le « Cadre Conceptuel» des IFRS
 - **Possibilité** d'utiliser des méthodes comptables d'autres normes comptables de normalisateurs nationaux reconnus sous réserve des deux points ci-dessus mentionnés

Les méthodes comptables, les changements d'estimation et les erreurs – IAS 8

- IAS 8 définit aussi le changement de méthode comptable:
 - Seulement si :
 - ▶ Requis par une norme
 - ▶ Information de meilleure qualité
 - Application usuellement rétrospective, sauf si impraticable, moyennant des notes détaillées (IAS8-28)
- Un changement d'estimation en revanche n'est que prospectif. Les impacts chiffrés immédiats et futurs doivent être donnés
- Une erreur doit être corrigée dans tous les états présentés (y compris les états comparatifs). Si l'erreur est antérieure au premier état présenté, le bilan d'ouverture de cet état doit être corrigé (non intangibilité du bilan d'ouverture).
- Notes détaillées à fournir

Tableau des flux de trésorerie – IAS 7

- Distinction entre :
 - Activités opérationnelles
 - Activités de placement
 - Activités de financement
- Présentation séparée des instruments et dividendes, des impôts, des investissements dans les filiales, les associés
- Possibilité d'utiliser une méthode directe ou indirecte

Information sectorielle – IAS 14

- Information sectorielle (IAS 14)
 - Deux niveaux d'information sectorielle à présenter
 - ▶ Secteurs d'activité et secteurs géographiques
 - Identification des secteurs exposés à des sources de rentabilité et risque différentes
 - ▶ Deux niveaux d'information sectorielle
 - Identification de la source et de la nature prédominante de risques et rentabilité
 - Structure d'organisation interne et de gestion d'une entreprise
 - Systeme d'information financière interne destiné au Conseil d'administration et à la Direction
 - ▶ Conditions et critères de définition des secteurs à présenter
- Type d'information à donner
 - Profits
 - Profits générés avec les autres segments
 - Valeur des actifs de chaque segment, dépréciations éventuelles
 - Valeur des passifs
 - Tableau de rapprochement actifs, passifs, profits, résultats
 - ...

Résultat par action – IAS 33

- Principes de détermination et de présentation du résultat par action,
 - pour le résultat des activités ordinaires poursuivies, et
 - pour le résultat net de l'exercice,afin d'améliorer les comparaisons de la performance
 - entre différentes entreprises sur le même exercice et
 - entre différents exercices pour la même entreprise
- La norme se concentre sur le calcul du dénominateur du résultat par action

Champ d'application :

- Entreprises
 - Dont les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles sont cotées
 - Ou qui sont dans un processus d'émission d'actions ordinaires ou ordinaires potentielles sur des marchés publics de valeurs mobilières
- Aucune obligation de fournir des informations sur le résultat par action pour les entreprises qui n'ont ni des actions ordinaires, ni des actions ordinaires potentielles cotées
 - Cependant obligation de respecter la présente norme si elles publient de façon volontaire leur résultat par action

Quelques définitions :

- Action ordinaire
 - Instrument de capitaux propres subordonné à toutes les autres catégories d'instruments de capitaux propres
- Instrument de capitaux propres (IAS 32)
 - Tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs
- Action ordinaire potentielle
 - Instrument financier ou un autre contrat qui peut donner droit au porteur à des actions ordinaires
- Instrument financier (IAS 32)
 - Tout contrat qui donne lieu
 - ▶ à un actif financier d'une entreprise et
 - ▶ à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise

- Exemples d'actions ordinaires potentielles:
 - instruments (passifs financiers ou capitaux propres) qui sont convertibles en actions ordinaires;
 - les options et les bons de souscription d'actions;
 - les actions qui seraient émises si des conditions résultant d'engagements contractuels tels que l'acquisition d'une entreprise sont remplies
 - ▶ par exemple : regroupement d'entreprises qui prévoit l'émission d'actions ordinaires pour rémunérer le vendeur si un niveau spécifié de résultat est atteint

- Dilution

- Réduction du résultat par action ou augmentation de la perte par action
- Résultant de l'hypothèse de conversion d'instruments convertibles, d'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou d'émission d'actions ordinaires si certaines conditions spécifiées sont remplies.

- Antidilution

- Augmentation du résultat par action ou réduction de la perte par action
- Résultant de l'hypothèse de la conversion d'instruments convertibles, de l'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions, ou de l'émission d'actions ordinaires si certaines conditions spécifiées sont remplies.

Le résultat par action de base :

**Bénéfice ou perte de la période attribuable aux porteurs
d'actions ordinaires de l'entité mère**

**Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires
en circulation au cours de la période**

- Il doit être présenté au pied du compte de résultat pour :
 - le résultat attribuable à l'entité mère
 - le résultat des activités poursuivies attribuable à l'entité mère
 - Le résultat des activités abandonnées doit être présenté soit sur la face du compte de résultat soit dans les notes annexes

Le résultat dilué par action :

- Le résultat dilué par action doit être présenté au pied du compte de résultat
 - Résultat net
 - Résultat net des activités poursuivies
- Le résultat dilué par action des activités abandonnées peut être présenté sur la face du compte de résultat ou dans les notes annexes
- Le résultat dilué par actions est défini comme :
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives

Information financière intermédiaire – IAS 34

IAS 34 définit cette information comme :

- Un rapport financier comprenant pour une période intermédiaire
 - Un jeu complet d'états financiers \Rightarrow forme et contenu conformes aux dispositions de la norme IAS 1
- ou**
- Un jeu d'états financiers résumés \Rightarrow minimum d'informations listé par la norme IAS 34
 - ▶ Pour une période intermédiaire, le résultat par actions devra être présenté sur la face du compte de résultat que celui-ci soit un compte de résultat résumé ou non.

Note : les normes IFRS ne prévoient pas d'obligation d'établir des états financiers intermédiaires \Rightarrow se reporter au code de commerce et aux instructions de l'AMF

(Directive transparence à compter de 2006)

Information financière intermédiaire – IAS 34

- Dont les composantes minimales sont :
 - Bilan résumé
 - Compte de résultat résumé
 - ▶ y compris résultat par action, de base et dilué
 - Etat de variations de capitaux propres résumé
 - Tableau de flux de trésorerie résumé
 - Sélection de notes explicatives
- Méthodes comptables identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels

ANNEXES



263/10
4
15/16

Tableau de variation des capitaux propres : exemple

	CAPITAUX PROPRES - 'PART' DU GROUPE				Total	INTERETS MINO- RITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
	Capital émis	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultat accumulé non distribué			
Soldes au 1er janvier N							
Ecart de conversion							
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente							
Réévaluation des immobilisations et terrains							
Différences de change sur opérations à l'étranger							
Impôts différés sur la réévaluation des immobilisations et terrains							
...							
Total des profits (pertes) net(tte)s non comptabilisé(es) au compte de résultat							
Résultat net de l'exercice							
Total des profits (pertes) net(tte)s de l'exercice							
Dividendes							
Réduction de capital liée à l'annulation d'actions propres							
Changements de méthodes comptables et correction d'erreurs							
...							
Soldes au 31 décembre N							

Tableau de variation des capitaux propres : exemple

- Autre présentation possible

	N	N-1
Réévaluation des immobilisations et terrains		
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Différences de change liées à la conversion des états financiers des entités étrangères		
...		
Profits nets non comptabilisés au compte de résultat		
Résultat net de l'exercice		
Montant total des pertes et profits comptabilisés		
Part du Groupe		
Intérêts minoritaires		
Effet des changements de méthodes comptables		
Part du Groupe		
Intérêts minoritaires		

Communication financière

Questions avec la salle



Deloitte.